



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Stations-service

Question écrite n° 1608

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur l'implantation de pompes a essence sans plomb. Plusieurs compagnies petrolieres font, depuis plusieurs annees, un effort important d'installation de points de vente d'essence sans plomb. Alors que la CEE se penche, avec les difficultes que l'on connait, sur les problemes de pollution automobile, il serait important que les pouvoirs publics favorisent les societes petrolieres qui, comme Elf Aquitaine, consentent un effort important dans ce domaine. Il lui demande donc s'il compte, avec ses collegues membres du gouvernement competents sur ce dossier, donner des instructions en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Les efforts d'equipement des societes petrolieres, realises notamment sous l'incitation des pouvoirs publics, ont permis un developpement significatif du nombre de stations-service distribuant de l'essence sans plomb en France. A l'heure actuelle, un millier de points de vente sont equipes pour la commercialisation de ce nouveau type de carburant. En prevision de l'accroissement de la consommation nationale de supercarburant sans plomb lie a l'apparition des premiers vehicules francais equipes de pots catalytiques en octobre 1989, le Gouvernement a inscrit dans le projet de loi de finances pour 1989 une reduction de 34 centimes par litre de la taxe interieure sur les produits petroliers (TIPP) frappant l'essence sans plomb, de facon a en faciliter la diffusion.

Données clés

Auteur : [M. Raoult •ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1608

Rubrique : Petrole et derives

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2358